

PROJET D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les orientations de développement et d'aménagement du territoire de la Ville d'Alès.

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (P.A.D.D.) est une étape intermédiaire entre le Plan d'Occupation des Sols (P.O.S.) et le Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.).

Pour relever le défi d'accueillir près de 20 000 habitants supplémentaires dans les prochaines décennies, Alès doit revoir son Plan Local d'Urbanisme (PLU).

Un changement qui s'accompagne de nouveautés, dont la nécessité pour les communes d'élaborer un Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD). Il s'agit d'un document exprimant le projet de la collectivité locale en matière de développement économique et social, d'environnement et d'urbanisme, à l'horizon de dix à vingt ans.

Le PADD est ainsi la pièce maîtresse du PLU puisqu'il définit les orientations générales de la politique communale pour aménager et développer le territoire. Ce document décline le zonage et les règles d'occupation et d'utilisation du sol de chaque zone, sans pour autant définir les modalités opérationnelles de leur réalisation.

Constat préalable et objectifs

Dans un bassin de vie de 150 000 habitants, constat a été fait qu'Alès est le cœur de territoire et le pôle d'attraction et de distribution des services. Le développement d'Alès et son aménagement ne peuvent se concevoir qu'à cette échelle.

Il faut donc définir les orientations de développement et d'aménagement du territoire de la commune pour les années à venir comme :

- améliorer les conditions de vie de la population
- organiser l'espace

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durable est donc un outil de référence et de cohérence, qui fixe les orientations, qui permet d'imaginer la ville de demain et donne un sens à l'action politique.

L'objectif étant de Maintenir la qualité de vie pour les 60 000 habitants attendus d'ici 2030 (Prévisions INSEE).

Contexte et enjeux

Le contexte est à la fois historique et géographique, dont découlent un certain nombre de contraintes :

- **1. Contraintes liées à la localisation**
 - Position centrale d'Alès par rapport à son bassin de vie,
 - Services rendus aux Alésiens et aux non-Alésiens,
 - Présence des services publics,
 - Carrefour routier et ferroviaire...
- **2. Contraintes liées au relief**
 - Relief de collines,
 - Terrains pentus...
- **3. Contraintes liées aux risques hydrauliques**

- Alès est traversé par le Gardon,
- Projet de PPRI très limitatif par rapport aux zones inondables (Prairie, Prés Saint Jean, Cévennes, Tempéras)

- **4. Contraintes liées aux risques miniers**

- Présence de galeries souterraines,
- Présence de terrils ou de puits de mine

- **5. Contraintes liées à la démographie et à l'économie**

- L'Occitanie s'apprête à accueillir une population nouvelle. Il faut créer les conditions pour la loger (+ 30% en 20 ans).
- Avec le développement économique et la création de nouvelles activités, il faut organiser la localisation des emplois attendus.

Une approche environnementale de l'urbanisme

Pas une obligation mais une volonté politique : mesurer toutes les conséquences de toutes les décisions qui sont prises compte tenu de l'impact écologique sur l'environnement et la vie des habitants.

- Agenda 21
- 4 fleurs
- Eco quartier de la Gare
- Voie verte
- Hôpital HQE
- Eclairage public

Numéro Vert

Téléphone

0 800 540 540

Courriel

numero.vert@ville-ales.fr

[Effectuer une demande en ligne](#)